BTS notariat : bien ou pas ?

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **07:47**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir votre avis sur ma situation :

Redoublant en L1 à JM Lyon 3, j'ai réalisé que les études de droit universitaires n'étaient peut-être pas faites pour moi. En effet, je trouve qu'il y a trop de théorie, d'incertitudes et des débouchés incertains. Pour rentrer dans un bon Master, il faut valider sa licence avec mention et il faut bien entendu franchir le cap du Master 1/réussir un concours.

Etant attiré par le domaine du notariat, j'envisage donc de m'inscrire dans un BTS notariat (ou un DUT CJ), avec pour objectif d'enchainer ensuite sur une licence professionnelle et un CFPN ; l'idée étant de finir un jour clerc de notaire.

Que pensez-vous de ce choix d'orientation ? Est-ce une bonne alternative à la faculté de droit ? Dans la mesure où je sais ce que je veux faire, je n'aurai pas de mauvaises surprises (dans le pire des cas, le BTS m'assurera tout de même un avenir professionnel). J'aurais bien continuer en faculté, ne serait-ce que pour me cultiver en dehors du besoin d'avoir un diplôme, mais je ne veux pas perdre trop de temps, et accessoirement trop d'argent dans des études qui me laissent dubitatif quant à mes chances de réussir.

Si vous avez des retours sur le parcours alternatif que je souhaite emprunter, n'hésitez pas à m'en faire part. Merci d'avance !

Par **joaquin**, le **25/10/2016** à **11:27**

Bonjour,

Si votre ambition c'est d'être simplement clerc de notaire, Le BTS notariat (suivi d'une licence professionnelle) peut-être un bon début. Mais on ne vous fera faire un travail intéressant qu'après avoir obtenu le diplôme de l'institut des métiers du notariat (un an après la licence).

Cordialement
JG

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **11:37**

Merci de votre réponse. En effet, je suis intéressé par le notariat et être clerc de notaire, c'est avoir beaucoup moins de contraintes qu'être notaire. Et soyons lucide : pour devenir notaire, les études ne suffisent pas toujours, il faut également avoir des relations... Je crois savoir qu'il en va de même pour un avocat : s'il n'a pas de réseau, il ramera sans doute un bon moment.

L'accès à la licence professionnelle est-il aisé après un BTS ? Il faut avoir des bons résultats, non ?

Par **Yn**, le **25/10/2016** à **13:13**

[citation]Dans la mesure où je sais ce que je veux faire, je n'aurai pas de mauvaises surprises (dans le pire des cas, le BTS m'assurera tout de même un avenir professionnel).[/citation]
Je ne suis pas certain de comprendre la logique : de quel avenir professionnel parles-tu ? Avec ce BTS, c'est clerc de notaire ou rien (éventuellement, on peut songer à une réorientation vers le secrétariat juridique, mais ça reste très limité).

Par ailleurs, je suis assez sceptique sur l'association "BTS = plus de chance de réussir". Beaucoup d'étudiants, déçus de la fac de droit ou alors par manque d'ambition, envisageant souvent ces alternatives, mais les débouchés sont quantitativement limités.

La fac de droit a l'avantage d'offrir de nombreux débouchés extra-juridiques, notamment tous les concours de la fonction publique accessibles dès la licence et permet de se réorienter vers d'autres domaines (école de commerce, journalisme, IEP, etc.).

A méditer, donc...

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **13:22**

D'après ce que j'ai lu, le BTS notariat permet d'être collaborateur de notaire. La fonction de clerc de notaire se prépare en IMN un an après la licence pro (à moins que clerc de notaire = collaborateur ?).

Je suis évidemment d'accord avec vous sur le fait que la fac de droit offre d'avantage de débouchés, mais je pars du principe que :

- Je ne suis pas intéressé par une réorientation en journalisme, commerce ou autre,
- Un concours n'est pas un examen, il faut le réussir (et ce n'est pas garanti),
- Si on ne cartonne pas en licence, il est difficile d'intégrer un master porteur en terme de débouchés

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yn**, le **25/10/2016** à **13:27**

Aujourd'hui, depuis la réforme du CFPN en 2013, les clercs restent clercs... Il n'est plus possible de passer par la voie CFPN qui est ouverte uniquement aux titulaires de M2 (autre que droit notarial, évidemment).

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **13:29**

Concrètement, cela signifie qu'il est tout de même possible de devenir clerc avec une licence pro ? Je lis partout qu'il faut enchainer sur une licence pro et effectuer une formation en IMN...

Par **joaquin**, le **27/10/2016** à **08:18**

Bonjour

C'est la voie classique pour devenir clerc de notaire. C'est un peu injuste, car les études (théoriques) pour être notaire durent 5 ans (master), celles pour être clerc durent 4 ans, soit sensiblement idem, sauf qu'à la fin vous ne faites pas le même travail, et vous ne touchez pas les mêmes revenus !

Cordialement
JG

Par **Portalys**, le **27/10/2016** à **08:36**

Connaissez-vous des gens ayant emprunté la voie BTS+licence pro+IMN ? J'hésite toujours à continuer à la fac ou à prendre cette voie...

Cordialement

Par **LouisDD**, le **27/10/2016** à **10:47**

Salut !

Penchez vous aussi sur les débouchés selon le parcours classique à la fac et le parcours second avec un BTS et toute la suite.

Personnellement, un de nos prof nous l'a bien dit (certes pour être banquier, mais Il y a là aussi un choix entre BTS ou Fac.) un BTS va certes plus vite et plus "facilement" vers le métier auquel on se destine, mais les perspectives d'avoir un métier plus haut ou des

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

promotions vers le haut sont plus minces...

Après reste à voir de votre côté si vous souhaitez arrêter la fac pour son côté jungle et la masse de travail, Si vous préférez les formations avec des stages (Si c'est possible) Comme les BTS et leur côté plus scolaire.

Bonne journée

Par **Portalys**, le **27/10/2016** à **10:50**

Concrètement, mon objectif est de devenir un jour clerc de notaire. Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités :

- BTS, licence pro et IMN
- L2 de droit, licence pro et IMN
- L3 de droit et IMN.

Sachant que les BTS et DUT sont prioritaires en licence pro et que je ne suis pas certain de parvenir un jour à décrocher une licence de droit...

Par **Visiteur**, le **27/10/2016** à **12:23**

Bonjour.

Je rejoins LouisDD. Parfois ça vaut le coût de s'accrocher un peu en licence de droit, même si vous galèrez un peu au début.

La voie professionnelle pour être clerc est sans doute très bien, mais vous serez clerc à vie, sans absolument aucune perspective d'évolution de carrière. Les passerelles pour être notaire au bout de 7 ans d'expérience de mémoire n'existent plus, je le confirme.

Réfléchissez bien avant de vous y engager. Je sais qu'à 20 c'est difficile de penser carrière quand une ouverture professionnelle rapide s'offre à nous.

Par **Portalys**, le **27/10/2016** à **12:30**

Le problème est que j'ai l'impression de n'être vraiment pas fait pour le système universitaire, d'autant plus que je suis dans une faculté assez sélective et difficile (Lyon 3, pour ne pas la nommer). J'ai peur d'échouer, de redoubler encore, de perdre du temps et de l'argent pour au final me retrouver à la case départ... Et surtout : le notariat est le seul domaine touchant au droit qui m'intéresse. Après réflexion, rien d'autre ne me fait rêver... Hormis la rémunération, quelles sont les différences notables entre notaire et clerc de notaire ? Le travail est sensiblement le même, non ?

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2016** à **13:56**

Bonjour

Je vais essayer de contacter Olivier qui est notaire. Il pourra peut-être vous renseigner.

Par **Portalys**, le **27/10/2016** à **13:56**

J'ai déjà envoyé un message à Olivier, je pense qu'il ne l'a pas encore lu ;) Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2016** à **13:59**

Effectivement, il est pas mal occupé. Mais je suis sûr qu'il va vous répondre dès qu'il en aura le temps.

Par **Olivier**, le **27/10/2016** à **20:15**

Oui oui c'est fait :-D

Par **Kalii69**, le **25/12/2016** à **11:47**

Bonjour,
je me permets de rebondir sur ce sujet car étudiant titulaire d'une licence de Droit, j'aimerais l'année prochaine entrer en IMN afin de passer le DIMN et devenir collaborateur de notaire.
Or, m'étant renseignée sur de nombreux forums, j'ai pu remarquer que depuis la loi Macron, la profession du clerc de notaire était menacée.
Cela est-il vrai?
En effet, Macron privilégiant les notaires assistants au détriment des clercs de notaires, les étudiants et futurs clercs de notaire n'auront-ils plus de possibilités d'emplois à la sortie de leur diplôme?
Merci par avance pour vos éclaircissements.

Par **Olivier**, le **25/12/2016** à **16:04**

Si on savait ce qui va arriver ce serait plus facile de vous repondre.

Faites moi un mp je vous filerai les coordonnees d'une amie Clerc de notaire qui lutte justement pour le maintien de cette profession et de son statut. Elle pourra sûrement vous

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

aider
Mieux que moi qui suis de l'autre côté de la barrière (mais c'est vrai qu'avec la loi macron on ne sait pas trop comment les choses vont s'organiser par la suite, meme en interne.)

Par **Portalys**, le **25/12/2016** à **23:07**

Je pensais m'engager dans un BTS notariat pour devenir clerc... J'ai vite changé d'avis. S'engager dans des études menant à une seule et unique profession susceptible de disparaitre ou d'être fortement amputée dans un avenir plus ou moins proche... Non merci ! C'est vraiment dommage car ce métier doit être initialement vraiment sympa, mais ce cher énarque de Macron est venu foutre son grain de sel... Je vais donc m'orienter en compta, domaine où les débouchés sont plus que satisfaisants... C'est quand même dément qu'une profession à part entière soit menacée de disparition comme ça, presque du jour au lendemain !

Par **Kalii69**, le **26/12/2016** à **10:02**

Merci Olivier je vous ai envoye un MP
Et Portalys oui je suis tout a fait d'accord avec vous c'est assez decourageant pour les etudiants surtout ceux comme moi qui sont deja dans un parcours notarial :(
Mais ce qui est encore plus decourageant c'est l'incertitude quant à cette loi.
En effet, au depart l'habilitation des clercs allait etre supprimee et finalement il y a quelques mois cette suppression a ete reportee a 2020
Donc je me dis que peut etre il faut s'engager dans cette formation pour etre clerc car on ne sait pas ce qui peut arriver mais d'un autre cote je crains de me retrouver sans emploi a la fin du diplome.

Par **Portalys**, le **26/12/2016** à **12:55**

Le choix est sensible.. Mais la profession de clerc, même si elle ne disparaitra pas forcément, sera amputée dans les années à venir, c'est une certitude. D'après ce que j'ai pu comprendre, c'est déjà pas la joie pour les notaires salariés, alors pour les clercs... Il faut malheureusement se rendre à l'évidence : la profession notariale est intéressante quand on peut s'installer à son compte. Cela suppose de parvenir à se procurer une charge et ce n'est pas donné à tout le monde, le problème étant de la trouver ET de l'acheter (même si les banques ont tendance à prêter facilement pour cela, un prêt reste... un prêt). A l'image des professions d'huissier et de commissaire priseur, la profession de notaire reste et restera très verrouillée. Honnêtement, je ne vois pas l'intérêt d'être notaire salarié : beaucoup trop de contraintes et d'investissement (études longues et difficiles), pour au final gagner sa vie comme un... salarié. En dehors du prestige évident du métier, ce n'est clairement pas le bon plan.

Par **Olivier**, le **26/12/2016** à **17:43**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Petite précision en ce qui concerne l'habilitation des clercs. Elle est de facto supprimée depuis l'entrée en vigueur de la Loi Macron. il était également prévu que les clercs déjà habilités cesseraient de l'être au 1er août 2016, mais ce délai a été prorogé jusqu'à 2020. Il n'est toujours plus possible dès à présent d'habiliter de nouveaux clercs. Pour info un clerc habilité qui démissionne et change d'Etude ne peut pas non plus récupérer son habilitation jusqu'en 2020 (c'est mon cas actuellement d'ailleurs, il faut impérativement passer par un statut de notaire salarié).

Par **Elo.vltn**, le **01/06/2018** à **01:32**

Bonsoir à vous,
La discussion initiale date de 2016, cela fait un petit moment déjà mais je tenais quand même vous remercier pour vos expériences personnelles partagées ici.
Moi même étant dans une situation de doute entre un BTS notariat en alternance et continuer une licence de droit à la FAC qui ne m'épanouit pas forcément tant pas la charge de travail très général que par l'aspect solitaire, j'ai pu obtenir de nouvelles informations argumentées et je vous en remercie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/06/2018** à **10:31**

Bonjour

Content que vous ayez trouvez votre bonheur sur ce sujet deux ans après sa création.

Voilà pourquoi il est important de conserver tous les sujets car ils peuvent toujours servir à quelqu’un plus tard.

Par **Judi7**, le **05/06/2018** à **11:00**

Bonjour,

Même si la discussion est déjà ancienne, je me permets de rebondir sur ce que Ezoah a pu affirmer. A savoir: "La voie professionnelle pour être clerc est sans doute très bien, mais vous serez clerc à vie, sans absolument aucune perspective d'évolution de carrière. Les passerelles pour être notaire au bout de 7 ans d'expérience de mémoire n'existent plus, je le confirme."

Je lis partout qu'il existe une voie interne pour les clercs, diplômés 1er Clerc (diplôme du DIMN).C'est à dire qu'après 7 ans de pratique, 4 ans il me semble si la personne est titulaire d'un M1, le clerc peut passer l'ECCT (examen de contrôle des connaissances techniques) afin de devenir notaire.

Qu'en est-il vraiment au final ?

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci d'avance.

Par **LouisDD**, le **05/06/2018** à **11:03**

Salut

Cette passerelle a il me semble disparue, si mes souvenirs de ce que je lis sur le forum sont bons.

Attendez confirmation dans le doute

Bonne journée

Par **Judi7**, le **07/06/2018** à **11:19**

Rebonjour,

Merci pour ta réponse Louis.

Quelqu'un d'autre en sait plus ?

Par **LouisDD**, le **07/06/2018** à **15:45**

Après avoir cherché sur le forum :
http://www.juristudiant.com/forum/devenir-notaire-t30573.html

Voilà qui éclaire un peu les choses.

À plus

Par **elzouz**, le **12/02/2020** à **09:50**

Bonjour ,

Nous voilà en 2020 j'aurai voulu faire une reconversion via un bts notariat en alternance.

Pour devenir collaborateur de notaire . est ce suicidaire aujourd'hui ou y a til du travail?

Quant est il de la profession clerc de notaire aujourd'hui?

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je n'ai plus de temps à perdre , je ne peux plus me permettre de me "tromper"

merci pour vos lumières

Par **Li1308**, le **24/02/2020** à **15:29**

Bonjour,

Le BTS Notariat prépare principalement au métier au sein d'un office notarial, avec le notaire comme tuteur. Pour devenir notaire, il faut poursuivre ses études après le BTS.

[ADMIN : Suppression d'un contenu publicitaire]

Cordialement

Par **EMMMMMMMA**, le **24/05/2020** à **20:05**

bonjour,

je suis emma, je suis en plein choix de parcoursups et j'ai 2 propositions :

- bts banque à Lyon

- DUT carrière juridique à Narbonne

- en attente pour le DUT carrière juridique de Grenoble

j'aimerai évoluer vers une licence pro gestion de patrimoine, puis éventuellement master a l'iut de Grenoble.

Que me conseilleriez vous de prendre entre l'un et l'autre,? je suis totalement perdue :-((((

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/05/2020** à **14:45**

Bonjour

[quote]

puis éventuellement master a l'iut de Grenoble.

[/quote]
Si vous avez l'ambition de faire un Master, pourquoi ne faites-vous pas une licence général

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

eco gestion pour ensuite poursuivre dans un Master gestion du patrimoine.

Par **EMMMMMMMA**, le **25/05/2020** à **16:00**

je me sens plus sécurisée au sein d'un DUT plutôt que la faculté, et l'alternance est quelque chose qui me correspond plus.

Par **EMMMMMMMA**, le **25/05/2020** à **16:02**

j'ai également créé un post : " bts banque ou dut C.J", peut être plus simple de regrouper sur celui ci ?

PS : je n'ai pas postulée pour la fac de droit

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/05/2020** à **08:07**

Oui c'est plus simple de continuer la discussion sur votre nouveau sujet.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2020** à **12:58**

Bonjour

Suppression d'un message publicitaire.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés